

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Présents : Georges COMBES, Jean ESCOLA, Gérard TARDIEU, Anne- Sophie LEDOYEN, TONNELIER Patricia, Eric BLANC, Julia THOMSON, Catherine MIALIHES, Martin WINYARD, Bernard SARDA.

Pouvoirs : Patrice LABOULLE à Gérard TARDIEU
Carole GUINOT à Patricia TONNELIER
Alain CECCHINATO à Julia THOMSON
Fabienne MIRAS à Anne-Sophie LEDOYEN

Absents : Bernard SARDA, Sandrine RICHOU, Carole GUINOT, Patrice LABOULLE, Fabienne MIRAS

-1- Création d'une aire de lavage : choix d'un bureau d'étude et demande de subvention

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil Municipal le projet concernant la réalisation d'aires de lavage pulvérisateur et machines à vendanger dans le cadre d'une concertation groupée avec les communes suivantes :

PARAZA, CANET, VILLEDAGNE, RAISSAC D'AUDE, SAINTE VALIERE, MIREPEISSET, GINESTAS, VENTENAC MINERVOIS, SAINT NAZAIRE D'AUDE, SAINT MARCEL SUR AUDE.

Il informe le conseil que lors du vote du groupe de travail du 25 octobre 2016 les bureaux d'études GAXIEU et SUD REHAL ont été retenus pour l'étude de faisabilité. Ce groupe de travail était constitué de 8 représentants élus sur les 10 communes participantes.

Il rappelle que la commune de Ginestas, qui s'est portée volontaire pour représenter l'ensemble des Communes, à en charge la gestion de l'étude de faisabilité.

Il informe que chacune des Communes reversera au maximum les 1/10ème du coût de la prestation du Bureau d'étude à la commune de Ginestas soit 1188 € ttc (1/10ème de 11880 € TTC). La commune de Ginestas fera une demande de subvention de 50 % auprès de l'agence de l'eau. Si cette subvention est octroyée le montant à reverser auprès de la commune de Ginestas sera de 594 € ttc (soit 1/20ème).

Il propose de solliciter l'aide de l'agence de l'eau pour financer à la hauteur de 50 % cette étude de faisabilité.

Le conseil approuve le choix des bureaux d'études GAXIEU et SUD REHAL pour effectuer l'étude de faisabilité pour la réalisation des aires de lavage et prend note que la commune représentera l'ensemble des communes et prendra en charge la gestion de l'étude de faisabilité dont le cout sera répertorié au prorata sur chacune des communes participantes.

Demande l'aide financière de l'agence de l'eau pour l'étude de faisabilité du projet

-2- DM n° 3

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder à un remboursement d'un trop perçu de TLE, pour un montant de 461 €.

Il indique également qu'il y a lieu d'augmenter les crédits votés lors du vote de budget primitif sur le programme du PLU.

Il propose les modifications suivantes :

- ☐ Compte 10223 : + 461 €
- ☐ Compte 202-14 : + 5.000 €
- ☐ Compte 2313-64 : - 5.461 €

Le conseil après délibération et à l'unanimité donne son accord pour les modifications proposées.

-3- Travaux éclairage public cité de la Trille : Demande de subvention auprès du SYADEN

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant la rénovation de l'éclairage public de la cité de la Trille.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 11.706 € HT soit 14.047,20 € TTC.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier, Autorise le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet, et sollicite une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense.

-4- Participation de la commune à l'étude portée par le SMMAR

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'axe 3.2 du PAPI II (Plan D'Action de Prévention des Inondations) du bassin de l'Aude et de la Berre, intitulé « aide à la gestion de crise par le renforcement d'un suivi pluviométrique », le SMMAR a contractualisé un marché à bons de commandes sur 4 ans avec la société Predict Services afin d'apporter un appui logistique aux communes pour la mise à jour de leurs Plans Communaux de Sauvegarde.

Les prix unitaires T.T.C. inscrits dans l'acte d'engagement sont

Attribution : "PREDOCT Services

Prix € BPU Phase 1	
PCS communes < 2 500 habitants	1 800,00 €
livraison doc PCS supplémentaire	120,00 €
livraison carte actions supplémentaire	24,00 €
Test exercice de crise	900,00 €

Monsieur le Maire indique que dans ce cadre, le service sera apporté au bénéfice de la commune qui aura ainsi la possibilité de mettre à jour son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avec l'appui de la société Predict Services.

Afin de bénéficier de ce service, Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune participe financièrement à hauteur de l'autofinancement supporté par le SMMAR, c'est à dire à hauteur de 20%, les 80% restants étant pris en charge par les financeurs soit 20% par le Département de l'Aude et 60% par l'Europe.

Le conseil approuve la participation financière de la commune au dispositif porté par le SMMAR « Sensibilisation des élus du bassin versant de l'Aude au risque inondations – lot 2 – procédures test de gestion de crise en vue de l'actualisation des Plans Communaux de Sauvegarde »

Accepte de verser au SMMAR la part d'autofinancement à hauteur de 20% du coût de l'étude selon les montants précisés ci-dessus, les 80% restants étant pris en charge par les financeurs soit 20% par le Département de l'Aude et 60% par l'Europe.

-5- Parc de l'Horte : choix d'un prestataire pour l'abattage des arbres.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la chute d'un arbre une expertise a été diligentée auprès de VNF qui à préconisé par mesure de sécurité l'abattage de plusieurs arbres et l'élagage des autres.

Il présente plusieurs devis pour la réalisation de ces travaux :

☐ Société ARF :	6.500 € HT soit 7.800 € TTC
☐ ONF :	8.422,80 € HT soit 10.107,36 € TTC
☐ Société SERPE	11.140,00 € HT soit 13.368,00 € TTC

Le conseil décide de retenir pour l'exécution des travaux préconisés la société ARF : coût des travaux 6.500 € HT soit 7.800 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h